



Certificat tout-À-l'égout

Par **jojoguitar**, le **08/04/2015** à **09:41**

Bonjour à tous,

Tout d'abord je me présente, Geoffrey, 28 ans. Avec ma compagne nous avons acheté une maison ancienne partiellement rénovée dans une petite commune (La Varenne dans le 49). C'est notre premier achat immobilier.

Cet achat fut un véritable parcours du combattant : nous avons eu des bâtons dans les roues de la part de notre ancien bailleur (appartement en location), et de réels problèmes avec les anciens propriétaires de notre maison actuelle (j'ouvrirai d'autres posts sur ce forum...)

Lors de cette vente nous avons fait attention à tous les certificats de conformes, notamment celui de l'assainissement. Un diagnostic a donc été établi par le service urbanisme de la mairie (facturés 70 €). Ce n'est pas le simple certificat comme quoi la maison est bien reliée au tout-À-l'égout, mais celui qui certifie de la conformité de l'installation de la maison, et qu'il n'y a aucun travail à prévoir.

Après un mois passé dans la maison, je m'interroge : je n'ai qu'un regard à l'intérieur de mon cours, et un qui relie la maison sur le réseau communal. Mais ce dernier ne rejette aucun liquide, jamais....

J'ai donc contacté la mairie qui a fait le diagnostic et qui est venu vérifier ce matin même, et aux surprises : il y a effectivement un problème. La personne qui est venue ce matin est celle qui a fait le diagnostic et a confié à ma compagne (qui s'est rendue disponible ce matin) qu'ils ont effectivement été trop laxistes.

On nous appelle au plus vite afin de nous communiquer la suite à donner à cet évènement.

Auriez-vous des billes en cas de conflit éventuel? Car nous ne sommes pas chanceux depuis plusieurs mois sur ce type de situation, croyez-moi... Ce ne sera pas la seule question que je poserai sur ce forum afin d'obtenir des billes....

En vous remerciant pour vos retours et d'éventuelles informations,

Bonne journée,

Cdt,

Geoffrey